



<http://www.aleph-experts.com>

LA SECURITE INCENDIE DES ETABLISSEMENTS SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL

Les établissements soumis au Code du travail comportent des spécificités inhérentes à leur exploitation et aux équipements qu'ils hébergent. Cette formation permet d'avoir une vision globale de la réglementation et d'en connaître l'essentiel.

Durée : 07 heures (1 jour)

Formation intra ou inter-entreprise

Public visé : gestionnaires d'établissements tertiaires ou industriels, agents immobiliers, responsables sécurité/sûreté, collectivités, consultants, assureurs, architectes, maîtres d'ouvrages, CHSCT

Pré-requis souhaités : notions de prévention des risques d'incendie et du code de la construction et de l'habitation

Objectifs pédagogiques:

- Respecter les exigences réglementaires
- Se perfectionner en matière de connaissance de la réglementation
- Evaluer les travaux de mise aux normes

LES + DE LA FORMATION

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (*nous signaler avant la formation*)
- La remise d'un ouvrage récapitulatif

METHODES PEDAGOGIQUES

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- La constitution de groupes de travail

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Sigles et abréviations
- ✓ Principes d'applications, codification et commentaires des textes réglementaires
- ✓ Définitions et domaine d'application du Code du travail

LA REGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ Etablissements tertiaires en activité – Règles d'exploitation
- ✓ Etablissements tertiaires en construction
- ✓ Installations électriques
- ✓ Chaufferies
- ✓ Alimentation en gaz et stockage des hydrocarbures
- ✓ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et établissements industriels
- ✓ Parcs de stationnement

MISE EN APPLICATION

- ✓ Etudes de cas par groupes de travail ou étude de cas propre au stagiaire

LES MATERIELS

- ✓ Présentation de matériels destinés à des bâtiments d'habitation

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la visite d'un établissement soumis au code du travail en recherchant à évaluer les caractéristiques réglementaires

Avec l'assistance et les conseils du formateur, vous avez la possibilité de travailler sur votre propre besoin réglementaire.

Demande de renseignement
0524195430/0621695241
contact@aleph-experts.com

Nous contacter pour le financement de cette formation